

PRESENTATION DU PROJET :  
**GROUPE THERAPEUTIQUES**  
DANS LE CADRE DES PRISES EN CHARGE PROPOSEES  
PAR LE RESEAU DE SANTE ANAIS

Le Réseau de santé Anais est le premier réseau de santé français qui propose un soutien logistique favorisant la prise en charge ambulatoire de l'enfant en situation de handicap, domicilié sur Grenoble, âgé de moins de 18 ans et non pris en charge au sein d'une structure spécialisée.

L'accueil de l'enfant (quel que soit son handicap) au sein du réseau Anais permet à son médecin pilote (qui peut être le médecin traitant de la famille ou un médecin déjà impliqué dans la prise en charge Réseau) de **coordonner les soins et les rééducations** nécessaires en organisant des rencontres régulières avec ses parents et les professionnels libéraux qui interviennent auprès de lui. Ces temps de coordination sont financés dans le cadre de la Dotation Régionale de Développement des Réseaux et favorisent une meilleure cohérence du projet thérapeutique en fonction des besoins de l'enfant et de son évolution dans le temps.

Par ailleurs, le médecin pilote participe également avec les professionnels qui le souhaitent aux réunions organisées au sein de l'école afin de **favoriser l'intégration de l'enfant en situation de handicap au sein d'un milieu scolaire ordinaire**. Ces rencontres permettent d'harmoniser les objectifs thérapeutiques avec les objectifs éducatifs augmentant les chances de réussite du projet global de prise en charge de l'enfant. C'est le Conseil Général qui finance la participation des professionnels libéraux lors de ces réunions.

En plus de cette prise en charge individuelle, certains enfants - du fait de leur pathologie - ont besoin de bénéficier d'une **prise en charge au sein d'un petit groupe d'enfants** qui leur permette d'expérimenter les relations entre pairs dans un cadre sécurisé.

Il s'agit d'enfants connaissant les mêmes difficultés relationnelles quel que soit leur handicap principal. Leur nombre est au maximum de 6 par groupe. Les séances sont animées par deux thérapeutes dont une éducatrice de jeunes enfants et une psychomotricienne.

Les séances ont lieu toutes les semaines (pendant la période scolaire) ; elles durent ¾ d'heure et s'organisent selon le même schéma : un temps d'échanges, un temps pour les jeux en groupe, un temps pour la restitution de ce qui a été vécu.

La rémunération des professionnels est assurée par la DRDR et le Conseil Général.

Le financement des transports est sollicité auprès de l'Union Départementale des Mutuelles de l'Isère.

Le groupe thérapeutique permet aux enfants (ou aux adolescents) de vivre des interactions avec un nombre réduit de partenaires (5 à 6 enfants), sous la direction d'un couple de thérapeutes (de formation complémentaire : éducatif et thérapeutique), avec un support proposé en fonction des caractéristiques présentés par les enfants eux-mêmes (activité « conte », activités manuelles, jeux de rôles, activités motrices ...).

En conclusion :

Ces groupes thérapeutiques ont démontré leur efficacité auprès d'enfants qui bénéficient par ailleurs de rééducations individuelles, nombreuses et prolongées dans le temps.

Ces enfants en situation de handicap sont habitués à être dans une relation duelle avec des professionnels attentifs à leurs besoins et se trouvent parfois en difficulté au sein d'une classe, au milieu d'enfants ordinaires dont les interactions traduisent un niveau relationnel fluide et stable, sous le regard d'un seul adulte dont les objectifs sont uniquement pédagogiques.

Dans ces groupes thérapeutiques, ils ont la possibilité de vivre des interactions nouvelles avec les autres enfants ou les thérapeutes dans un cadre sécurisant.  
C'est donc une modalité de prise en charge complémentaire de ce qui est proposé par ailleurs au sein du réseau de santé Anaïs, impossible à mettre en place dans le cadre d'un suivi libéral habituel.